



Foire aux questions Les Bacs Jaunes



**Est-ce que mon bac jaune
est soumis au forfait
des 17 levées ?**

Le forfait de 17 levées
n'est applicable que pour
la poubelle d'ordures
ménagères.



Combien de fois puis-je présenter mon bac jaune à la collecte ?

Le bac jaune peut être présenté autant de fois qu'il vous est nécessaire, au jour de collecte défini au calendrier ce qui représente 26 levées sur une année complète.



Le bac jaune est-il collecté toutes les semaines ?

Le bac jaune sera collecté
à partir du 30 juin 2025,
une semaine sur deux, en
alternance avec le bac vert.

Une semaine sur deux



La collecte alternée une semaine sur deux, j'ai peur de m'y perdre ...

On a tout prévu !
Un calendrier de collecte par commune vous sera mis à disposition dans votre mairie et sur le site internet du SICTOM.



Est-ce que je vais être facturé en plus si j'ai un bac jaune ?

Le bac jaune est un service qui est déjà compris dans votre redevance. Il n'y aura pas de surfacturation lors de sa collecte.



**Un de mes voisins a reçu un courrier l'invitant à répondre à une enquête en ligne mais il n'a pas Internet.
Comment faire ?**

Pas d'inquiétudes !
Vous pouvez lui dire
d'appeler le numéro vert
indiqué sur le courrier.
Service et appel gratuits.



Si je dispose d'un badge, puis-je bénéficier du bac jaune ?

Non, le bac jaune ne vous est attribué que si vous disposez déjà d'un bac d'ordures ménagères.



J'ai un bac jaune, du coup je n'ai plus besoin de mon bac vert ?

Le bac jaune ne remplace pas le bac vert. Les deux sont complémentaires !



**Ordures
ménagères**



**Tri emballages
et papiers**



**Moi je préfère appeler le
SICTOM pour répondre à
l'enquête. C'est possible ?**

Le SICTOM ne prendra aucune réponse à l'enquête de dotation. Privilégiez le formulaire en ligne ou le numéro vert indiqué sur votre courrier !



**Et si je suis au badge,
qu'est-ce qui change pour moi ?**

Vous aurez toujours accès
à vos 27 dépôts pour
vos ordures ménagères.

Quant aux points d'apports
volontaires, les colonnes de
tri sont remplacées par des
abri-bacs. Pas besoin d'un
badge pour les utiliser, ils
seront accessibles librement.



**Je suis un professionnel,
artisan, commerçant, ai-je le
droit au bac jaune ?**

Oui bien sûr ! Un courrier
spécifique de la part du
SICTOM vous sera adressé
vers la fin du 1^{er} semestre
2025.



Bac jaune ou abri-bacs ... je tri déjà le papier et les emballages. Du coup qu'est-ce qui change ?

Le geste de tri **est simplifié**.
Emballages ET papiers se
mettent au même endroit !

